

LES GRADES DE L'ARMÉE FRANÇAISE ET LEUR HISTORIQUE

Par René Mesure

Au cours des différentes activités auxquelles vous allez participer au sein d'ALFDS vous allez parfois rencontrer des militaires.

Si vous ne voulez pas être gêné tout en restant poli vis à vis du milieu qui vous reçoit, les principales règles de bienséance, en ce qui concerne l'appellation des grades, sont évoquées dans le tableau joint. Pour la marine, du coup, c'est simplifié :

« Tout officier ou officière de marine est appelé « commandant » et non « mon commandant ». Cette appellation vient du fait que même sans le connaître, on considère qu'il commande ou a commandé un navire de guerre, quelle qu'en soit la taille. En ce qui concerne les amiraux l'usage veut que contrairement aux généraux on n'ajoute pas « mon » devant son grade, on l'appellera « amiral ».

Les grades dans l'armée de Terre

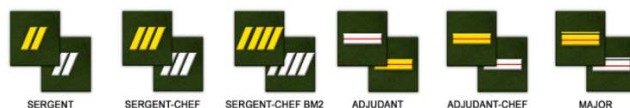
OFFICIERS GÉNÉRAUX



OFFICIERS



SOUS-OFFICIERS



MILITAIRES DU RANG



Les grades et appellations en usage aujourd'hui dans l'**armée de Terre** sont issus des évolutions des armées, de la langue française et de l'histoire qui ont forgé ces titres avec le temps. L'histoire des grades exprime ainsi, au travers des diverses appellations et subdivisions, les évolutions de l'armée de Terre.

Les grades indiquent le rang dans la hiérarchie et le commandement qui y est associé ou l'emploi tenu. Ce mot est lui-même dérivé du latin *gradus* qui désigne une marche d'escalier. Le grade peut être un degré d'honneur, une dignité ou un rang dans la hiérarchie. Le développement des états-majors et services a conduit à la création de grades spécifiques et à l'existence de plusieurs grades par niveau hiérarchique et de responsabilité, ce qui explique entre autres, leur apparition et leur évolution dans le temps.

Un grade se matérialise par le **port d'un signe distinctif des droits et devoirs** et un niveau de rémunération spécifique. **Les galons sont d'or ou d'argent** pour les officiers et les sous-officiers. À l'origine, les unités légères et mobiles portaient des galons de couleur or et les unités dites lourdes portaient des galons d'argent. Aujourd'hui, **l'or** est porté par **l'infanterie, l'artillerie, le génie, les troupes de marine, les transmissions. La cavalerie, le train et le matériel** portent des **galons d'argent**. Une exception toutefois : les **chasseurs à pied**, qui appartiennent pourtant à l'infanterie, donc à une arme traditionnellement légère, portent des galons d'argent.

Certaines armes peuvent porter à la fois l'or ou l'argent selon leur spécialité : la **Légion étrangère, l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT), la cavalerie** ou encore **le corps technique et administratif**.

Les officiers généraux

Les **officiers généraux** portent le titre de **général de brigade, général de division, général de corps d'armée** et **général d'armée**.

Dans l'Armée de l'Air et de l'Espace, le mot général est suivi « d'aérienne ». Par exemple on dira général de brigade aérienne et non général de brigade.

Pour la Gendarmerie les grades et appellations sont strictement les mêmes que pour l'Armée de terre.

Cette proximité d'appellations des grades entre ces trois forces provient du fait qu'à leur début, l'Armée de l'Air et l'Espace dépendait de l'Armée de terre et que les pilotes provenaient des différentes armes de l'Armée de terre, qu'ils soient officiers ou sous-officiers, ils pilotaient avec leur uniforme de fantassins, de cavaliers ou d'artilleurs, et portaient les insignes de leur grade.

Ce n'est que le 2 juillet 1934 que l'armée de l'Air est créée par décret et que l'École de l'Air est fondée en 1935. Il est amusant de savoir que sa première implantation est dans les petites écuries du château de Versailles, non loin de l'emplacement de l'époque de l'École Spéciale Militaire de St-Cyr, établie à St-Cyr-l'École, ville qui donnera son nom à cette école fondée par le Général Bonaparte en 1802 à Fontainebleau.

Pour la Gendarmerie les raisons de l'identité des grades proviennent du même type de raisons :

La qualification de Général découle d'une abréviation utilisée au temps de la monarchie. En France, on appelait Capitaine général, puis Colonel général le commandant de compagnie qui donnait des ordres aux autres commandants en période de guerre. À partir de Charles VII, en France, l'habitude a été prise de donner au représentant du roi le titre de Lieutenant général. Le titre ne devient un grade que sous Louis XII. La Révolution le remplace par celui de Général de division, mais la Restauration le réhabilite. La chute de la Monarchie de Juillet consacre l'appellation de Général de division.

Maréchal de France

Le maréchalat n'est pas un grade mais une dignité.

Les **maréchaux** arborent un **bâton de velours bleu** parsemé d'étoiles sur lequel est écrit : "*Terror belli, decus pacis*" (terreur durant la guerre, ornement pour le temps de paix).

Général d'armée

Le grade de Général de division donne naissance à deux autres appellations de grade distinctes : Général de corps d'armée (quatre étoiles) et **Général d'armée** (cinq étoiles). Une circulaire du 17 mars 1921

attribue les rangs et prérogatives de commandant de corps d'armée aux généraux de division, ainsi que les rangs et prérogatives de commandant d'armée aux généraux de division membres du Conseil supérieur de la guerre. Ces appellations sont simplifiées en "Général de corps d'armée" et "Général d'armée" par un décret du 6 juin 1939.

Général de division

Ce grade a été créé en 1621 sous l'appellation de Lieutenant-général. Jusqu'en 1914, c'est le grade le plus élevé de la hiérarchie. Il permet d'accéder aux fonctions de commandant de corps d'armée et d'armée.

Général de brigade

Grade créé au XVI^e siècle. Ceux qui le portent sont appelés maréchaux de camp sous l'Ancien Régime, la Restauration et la Monarchie de Juillet. Le grade a été établi par décret le 28 février 1848. Le **général de brigade** porte deux étoiles sur les manches de son uniforme et sur son képi.

Le saviez-vous ?

Les officiers

Le terme d'**officier** tire son origine des charges et offices délivrés par le chef de l'État à des chefs militaires et qui en ont la propriété. **Loi sur l'État d'officier du 19 mai 1834**. Avec l'adoption du service militaire obligatoire, le rôle des officiers a évolué. Autrefois instructeur chevronné, entraîné à la vie en campagne, il est garant des **traditions régimentaires**. L'officier agit par l'exemple et s'assure du respect des traditions transmises aux hommes avec le raccourcissement du service militaire, l'élévation du niveau d'instruction moyen de la population et l'évolution de la société. L'officier est tenu à des interventions au quotidien, à donner l'impulsion dans l'exécution des tâches, à former aux méthodes militaires, à aguerrir et préparer au combat dans un court laps de temps. Il doit aussi éviter les heurts entre les hommes d'horizons de plus en plus variés et réunis au sein des formations dont il a le commandement ou la charge. Tout ceci a conduit l'officier à développer de multiples compétences, à être à la fois **chef instructeur et éducateur**.

Colonel

Apparu au XVI^e siècle, il provient de l'italien "Colonello", **chef de colonne**. De par l'organisation du régiment, les responsabilités et l'engagement du **Colonel** auprès de ses hommes, il est désigné comme le "**père du régiment**".

Lieutenant-Colonel

D'abord remplaçant du Colonel, le **Lieutenant-Colonel** devient le second des officiers du régiment lorsque le roi devient Colonel-général de son infanterie en 1661. Le Lieutenant-Colonel est l'intermédiaire ordinaire du Colonel, pour les services d'une formation, en dehors de l'administration, et le remplace lors de ses absences.

Commandant

La dénomination générique sert à désigner ou qualifier la personne qui est à la tête d'une troupe, d'un service ou d'une situation militaire. Commandant est le premier grade des officiers supérieurs.

Capitaine

Le capitaine est par excellence celui qui commande une compagnie, un escadron ou une batterie, c'est-à-dire une centaine d'hommes.

Lieutenant

Formé des mots "tenant" et "lieu", c'est à dire remplaçant, il est d'abord un terme administratif et devient un grade vers 1540. Il désigne donc celui qui est appelé à remplacer son chef immédiat.

Sous-lieutenant

Ce grade apparaît dès 1669. Employés dans les unités constitutives des régiments, les sous-lieutenants sont chargés des détails du service et de l'instruction.

Aspirant

La hiérarchie militaire générale comporte, à la charnière du corps des sous-officiers et des officiers, le grade d'aspirant. Terme évocateur qui désigne, à l'origine, un sous-officier qui aspire à entrer dans le corps des officiers.

Les sous-officiers

Sous L'Ancien Régime, on les appelait les bas-officiers. Ils secondaient les officiers dans l'encadrement quotidien de la troupe. L'évolution des mœurs et de la langue française a rendu ce terme péjoratif. Il a disparu pour laisser place au terme de sous-officier qui fait référence au positionnement hiérarchique en vigueur.

Major

Grade très récent pour les sous-officiers, dans ses attributions et fonctions. Ce grade a été créé en 1972 et est issu d'une distinction de fonction.

Adjudant-chef

Poste créé en 1912 pour améliorer la situation d'un adjudant que l'on n'était pas certain de faire passer sous-lieutenant. Sont choisis des adjudants de plus de dix ans d'ancienneté et de deux ans de grade ayant les qualités pour se voir confier les attributions d'un lieutenant.

Adjudant

À l'origine placé hors des compagnies, au niveau des bataillons et régiments, c'est un sous-officier d'état-major essentiellement chargé du service intérieur, de la logistique, des transmissions et de l'exécution des ordres imprévus.

Sergent-chef / Maréchal des logis-chef

Créé à l'occasion de la réforme de 1928, ce grade vise à remplacer les grades de sergent-major et sergent-fourrier qui étaient des grades de plume (administratifs) plus que d'épée.

Sergent / Maréchal des logis

Premier grade de la famille des sous-officiers. Dans les troupes historiquement dotées de chevaux, il se dénomme maréchal des logis, car il était alors responsable des écuries.

Militaires du rang

On appelle "petits gradés" les militaires du rang, portant ou non les grades de caporal ou caporal-chef et brigadier ou brigadier-chef selon leurs armes d'appartenance. La dénomination de soldat de première classe est une **distinction attribuée aux hommes du rang**. Ce n'est pas un grade.

Caporal-chef de 1ère classe

Cette appellation est une **distinction**. Elle concerne les **caporaux-chefs** ayant signé un contrat au-delà de 11 ans de service. Elle peut être portée au premier jour de la 12e année de service.

Caporal-chef / Brigadier-chef

Ce grade est né de la nécessité de distinguer les **hommes du rang** étant donné la diversité des rôles et missions impartis aux **caporaux** et du nombre grandissant de ceux-ci. Il permet de ne pas multiplier les grades.

Caporal / Brigadier

Le caporal est le **chef direct du groupe de combat**. C'est à lui que s'adressent les **hommes de troupe** pour les ordres et détails du service intérieur. Dans les armes autrefois dotées de chevaux, on le nommait brigadier.

Soldat de 1re classe

Il ne s'agit pas d'un grade mais d'une distinction qu'acquièrent les hommes du rang avant de postuler pour le grade de caporal.

Soldat

Il tire son origine de l'italien *soldare*, c'est-à-dire **qui reçoit une solde**. Il remplace à partir du XVIIe siècle le mot français *soudare*, devenu péjoratif, qui désignait les hommes en bandes armées.

Il est à noter que l'armée de terre, de l'air et de l'espace, et la gendarmerie, à quelques nuances près, ont les mêmes appellations et graduation.



Seule la marine a des appellations tout à fait particulières. D'ailleurs Obélix fait un commentaire, qui n'engage que lui, sur la terminologie employée par les marins.

Attention, dans les années 90, Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, voulant reprendre la POLICE en mains a, entre autres, transformé les appellations anciennes d'inspecteur, inspecteur principal, inspecteur divisionnaire, en grades de type militaire sans qu'il y ait de correspondance ni en responsabilité ni en indice de solde entre les militaires et la police.



Dans tous les cas on ne mettra jamais MON quand on leur parle. On leur dit : Lieutenant, Capitaine, Commandant.

Par contre il n'a pas touché aux grades du corps des commissaires qui ont gardé leur appellation et qui sont appelés Monsieur ou Madame le (la) commissaire.

Comment s'adresser aux militaires ?

| OFFICIERS | | | | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|--|
| Selon que vous êtes...  Vous vous adressez à...  | Homme militaire | Homme non militaire et ne l'ayant jamais été | Femme militaire | Femme non militaire et ne l'ayant jamais été |
| Général | <i>Mon Général</i> | <i>Général</i> | <i>Mon Général</i> | <i>Général</i> |
| Générale | <i>Générale</i> | | | |
| Colonel | <i>Mon Colonel</i> | <i>Colonel</i> | <i>Mon Colonel</i> | <i>Colonel</i> |
| Colonelle | <i>Colonelle</i> | | | |
| Lieutenant – Colonel | <i>Mon Colonel</i> | <i>Colonel</i> | <i>Mon Colonel</i> | <i>Colonel</i> |
| Lieutenante Colonelle | <i>Colonelle</i> | | | |
| Commandant | <i>Mon commandant</i> | <i>Commandant</i> | <i>Mon commandant</i> | <i>Commandant</i> |
| Commandante | <i>Commandante</i> | | | |

| | | | | |
|---|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Capitaine | <i>Mon capitaine</i> | <i>Capitaine</i> | <i>Mon capitaine</i> | <i>Capitaine</i> |
| Capitaine | <i>Capitaine</i> | | | |
| Lieutenant Sous- lieutenant Aspirant | <i>Mon lieutenant</i> | <i>Lieutenant</i> | <i>Mon lieutenant</i> | <i>Lieutenant</i> |
| Lieutenante Sous lieutenante Aspirante | <i>Lieutenante</i> | | | |

| | | | | |
|---|--------------------------|--|--------------------------|--|
| SOUS - OFFICIERS | | | | |
| Selon que vous êtes...  Vous vous adressez à...  | Homme militaire | Homme non militaire et ne l'ayant jamais été | Femme militaire | Femme non militaire et ne l'ayant jamais été |
| Major | <i>Major</i> | <i>Major</i> | <i>Major</i> | <i>Major</i> |
| Adjudant-chef | <i>Mon adjudant-chef</i> | <i>Adjudant-chef</i> | <i>Mon adjudant-chef</i> | <i>Adjudant-chef</i> |
| Adjudante-chef | <i>Adjudante-chef</i> | <i>Adjudante-chef</i> | <i>Adjudante-chef</i> | <i>Adjudante-chef</i> |
| Adjudant | <i>Mon Adjudant</i> | <i>Adjudant</i> | <i>Mon Adjudant</i> | <i>Adjudant</i> |
| Adjudante | <i>Adjudante</i> | <i>Adjudante</i> | <i>Adjudante</i> | <i>Adjudante</i> |
| Sergent-chef ou maréchal des logis chef | <i>Chef</i> | <i>Chef</i> | <i>Chef</i> | <i>Chef</i> |

| | | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Sergente- cheffe ou maréchal des logis cheffe | <i>Cheffe</i> | <i>Cheffe</i> | <i>Cheffe</i> | <i>Cheffe</i> |
| Sergent ou maréchal des logis | <i>Sergent</i> | <i>Sergent</i> | <i>Sergent</i> | <i>Sergent</i> |
| Sergente ou maréchal des logis | <i>Sergente</i> | <i>Sergente</i> | <i>Sergente</i> | <i>Sergente</i> |

